

-----  
Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
C O M M U N E  
de DOMÉ RAT  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 25 février, à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 17 février 2023.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22  
Votants : 29

-----  
Date de l'affichage de la  
convocation :

17 février 2023

-----  
Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

28 février 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..MALBET..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX.. Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mrs RICHOUX..DELEAU..Mmes CHIROL..CLEMENSAT.. Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHAUD à Mr RICHOUX, Mr LEFEBRE à Mr DELEAU, Mme AURAT à Mme CHIROL.



**OBJET** : Motion  
s'opposant au projet de  
suppression de 29 postes  
d'enseignants à la rentrée  
2023/2024 dans le  
département de l'Allier

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en urgence de ce point à l'ordre du jour.

Pour la seconde année consécutive, la maternelle Françoise-Dolto se trouve sous le coup de la menace d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée scolaire.

230225-07

Ainsi qu'il le mentionnait il y a un an, presque jour pour jour, le conseil municipal rappelle que, si les écoles et leurs services connexes (restaurations scolaire, accueils périscolaires) ont pu rester ouverts et fonctionner pendant la crise sanitaire, c'est parce que les communes, avec l'investissement sans faille de leurs agents, n'ont pas compté leurs efforts et ont déployé des moyens considérables pour en assurer le bon fonctionnement.



Alors que ces efforts sont encore sensibles dans les esprits, les villes, comme les autres collectivités locales, sont aujourd'hui en proie aux problématiques budgétaires et financières induites par la hausse du coût de l'énergie et la reprise de l'inflation.

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable que des fermetures de classe, à Domérat, comme dans le reste du département, viennent encore accentuer les difficultés de mise en œuvre du service public de l'éducation. A cet égard, le projet de suppression de 29 postes d'enseignants dans le département de l'Allier, avec comme seul critère de jugement une moyenne d'élèves minimale par classe se traduira inévitablement par une forte dégradation des conditions de travail des élèves et de leurs enseignants.

C'est la raison pour laquelle, le conseil municipal de la ville de Domérat, après délibération et à l'unanimité :

- **Exprime** sa totale opposition à la fermeture de classe envisagée au sein de l'école maternelle Françoise-Dolto ainsi qu'à toutes celles qui ont été annoncées à l'échelle du département de l'Allier,
- **Demande** à Mme la directrice des services de l'éducation nationale de l'Allier de renoncer au projet de suppression de 29 postes d'enseignants à la rentrée 2023/2024 dans le département,
- A l'instar de la position exprimée par le conseil départemental de l'Allier, **demande** :
  - la mise en place immédiate d'un moratoire de 3 ans sur les suppressions de postes d'enseignements dans l'Allier,
  - la mise en œuvre, à l'initiative et sous la responsabilité de la préfecture de l'Allier, d'une conférence territoriale de l'offre éducative en Bourbonnais avec l'ensemble des acteurs concernés (Direction académique des services de l'Éducation nationale, Caisse d'Allocation Familiale, Conseil Départemental de l'Allier, Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalité de l'Allier, Association des Maires Ruraux de l'Allier, Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de sa compétence transport, Fédération des parents d'élèves, les associations familiales, Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, et les Syndicats professionnels), afin de travailler sur une vision à long terme de l'éducation dans l'Allier, tenant compte de l'intérêt de l'enfant et favorisant l'attractivité de nos territoires.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 28 février 2023